



PV du CONSEIL MUNICIPAL

du lundi 27 avril 2026 à 15h00

Présents : Tony Bedel, Bernard Graille, Corinne Aubertin, Ambroise Séguret, Christine Puisseux-Bedel, Christophe Balmayer, Gilles Fouricquet, Delphine Albigès, Jacques Maury,

Absents excusés : Fanette Gimbert (pouvoir à Mr Jacques Maury), Hélène Vacaresse-Balmayer

Le quorum étant atteint, Madame Delphine Albigès est désignée pour assurer la fonction de secrétaire de séance qu'elle accepte.

2026 04 27 – 1 Approbation du PV du 13 avril 2026

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prendre le temps pour la lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 avril 2026.

Le Conseil approuve à l'unanimité ce PV.

2026 04 27 – 2 Snack de la Via Choix du candidat

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 31 mars 2026, le conseil avait approuvé la remise en gestion du snack de la Via, autorisé monsieur le maire à lancer l'appel à candidatures, et approuvé les documents présentés au conseil (Calendrier de la procédure, avis d'appel à candidatures, formulaire de candidature, modalités de sélection des candidats, projet de bail dérogatoire)

La date limite de remise des offres étant fixée au lundi 20 avril à 12h00, monsieur le maire présente le résultat :

Trois dossiers d'appel à candidature ont été transmis à des potentiels candidats s'étant présentés spontanément en mairie, et cinq dossiers ont été retirés de la plateforme Safetender.

En date du 20 avril, une seule offre est parvenue en mairie avant 12h00 : la candidature de Mr Thibault Bascoul, a été déposée à 11h en mairie.

La conformité de l'offre de Mr Bascoul est constatée par Mr le Maire et les 3 adjoints lors de l'ouverture de l'offre unique et la vérification du dossier.

Monsieur le Maire présente au conseil les grandes lignes du projet de Mr Bascoul :

- Ouverture dès le mois de juin 2026, progressive en fonction des autorisations et complète en juillet-août, durée d'ouverture prolongée hors saison
- Snack : vente à emporter, vente à consommer sur place (11h à 15h et 17h à 20h), respect des règles d'hygiène
- Location matériel EPI, proposition conforme aux exigences de contrôles et de suivi réglementaires
- Le candidat prévoit un investissement financier d'environ 20 000 € pour mise aux normes de l'établissement, promotion, acquisition du matériel de via ferrata neuf.
- Le local servira de structure d'accueil de la Maison des Accompagnateurs
- Promotion diversifiée (professionnels APN, OT, Internet, réseaux sociaux, presse, Panneaux SIL, pots d'accueil campings, marchés de pays) ...

Prix du loyer : 2900 € annuels.

Une prestation supplémentaire pour l'entretien des toilettes publiques de 100 € annuel est proposée et acceptée par le candidat.

Des travaux seront pris en charge par la commune pour une remise aux normes du local.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

- D'accepter la candidature unique de monsieur Bascoul telle que présentée,
- D'accepter la prise en charge par la commune des travaux de remise aux normes du local,
- D'autoriser monsieur le maire à signer le bail et tout document afférent à ce dossier.

2026 04 27 - 3 Snack de la Via Travaux

Monsieur le maire présente au conseil les travaux nécessaires avant la mise en gestion du snack de la Via, pour la mise aux normes du local.

Monsieur le maire propose que la commune prenne en charge les travaux suivants :

- Carrelage du mur de la cuisine : après plusieurs demandes de devis, une seule est en mesure d'assurer les travaux dans courant du mois de mai 2026 : un devis est présenté par l'entreprise LG ISOTECH d'un montant de 2286,60 € HT soit 2743,92 € TTC
- Mise aux normes du conduit de la hotte
- Révision du matériel mis à disposition. Un devis sera demandé à l'entreprise FA Express, ainsi qu'une estimation du matériel (pour une revente éventuelle)
- Petits travaux de plomberie pour le raccord des éléments de plonge.
- Vidange du bac à graisse
- Changement des serrures

Le candidat se charge de l'aménagement de la cuisine, et de l'achat du matériel supplémentaire nécessaire à son activité.

Concernant la pergola, la commune reste propriétaire de la structure métallique, tandis que les réparations et l'entretien de la bâche seront pris en charge par le candidat.

Estimation prévisionnelle totale des travaux : 6000 €

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'approuver le lancement des travaux présentés, et d'autoriser monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ces travaux.

2026 04 27 – 4 SMICA Contrat d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel

M. le maire expose que depuis le 25 mai 2018, toutes les structures publiques et privées sont obligées de disposer d'un Délégué à la protection des données (DPO). Cette obligation résulte du Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel.

Ce délégué ne doit pas être un agent de la collectivité. Sa fonction peut être externalisée ou bien mutualisée.

Par ailleurs, M. le maire fait part de l'offre de mutualisation envoyée à la collectivité par le SMICA.

En effet, le syndicat a mis en place un Pôle Confiance Numérique pour gérer la protection et la sécurité des données à caractère personnel.

Il s'engage à le mettre à disposition des collectivités qui le souhaitent pour réaliser le traitement de leurs données à caractère personnel. Cette prestation donnera lieu au paiement d'une cotisation annuelle.

Pour information, pour l'année 2026, le montant de la cotisation sera de : 450 euros

- Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, sur la protection des données,
- Vus les statuts du SMICA,

Considérant que la commune de MOSTUEJOULS doit faire appel à des ressources spécialisées afin de garantir l'impartialité obligatoire nécessaire à la réalisation de cette mission de délégué à la protection des données,

Compte-tenu de l'impératif de mutualisation et d'économies pour la commune de MOSTUEJOULS,

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

- d'accepter la solution proposée par le SMICA concernant la mutualisation d'un délégué à la protection des données.
- de s'engager à payer la cotisation décidée chaque année par le Comité Syndical,
- d'autoriser M. le maire à signer toutes les pièces administratives liées à cette affaire et à procéder aux formalités nécessaires.

2026 04 27 – 5 Réajustements budgétaires suite aux travaux de réfection de voirie

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la buse traversant la route du Causse étant cassée, il a fallu procéder à son remplacement qui a été réalisé en régie par les employés communaux.

Les frais occasionnés par ces travaux s'élèvent à un montant total TTC de 798,61 €, se décomposant comme suit :

- Achat d'une buse : Frans Bonhomme : 329,77 €
- Matériaux de remplissage de la tranchée : Sévigné : 117,90 € + 320.94 €
- Divers : 30 €

S'agissant d'une dépense liée aux travaux de voirie suite aux intempéries, il convient d'ajuster l'opération budgétaire pour le montant de ces travaux supplémentaires, arrondi à 800 €

Investissement :

Désignation	
2152/OP 76 : Ravin du Salzet	- 800 €
2151/OP 85 : Travaux de Voirie	+ 800 €

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité cette proposition

Questions diverses :

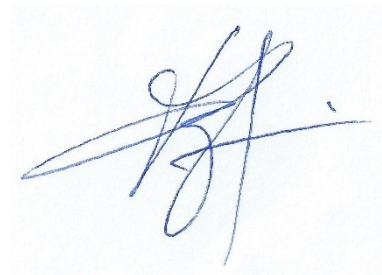
1/Débarcadère du Mas de Lafon.

Monsieur le maire informe l'assemblée de la nécessité de remettre en état rapidement le débarcadère du Mas de Lafon. Il présente l'historique des démarches effectuées depuis le début de l'année 2026, et l'obligation de respecter l'avis du « Grand site des Gorges du Tarn ». Une autorisation pour une restauration « à minima » a été reçue tardivement (semaine 17) Un devis d'un montant de 5 143,61 € HT est présenté. Cette question fera l'objet d'un point à l'ordre du jour du prochain conseil, pour permettre aux loueurs de commencer la saison au plus tôt.

2/Comité intercommunal de Mostuéjols-Peyreleau-Le Rozier (CIC) : une demande de subvention du CIC est parvenue en mairie pour 2026. Le CIC organise depuis sa création en 1993 le feu d'artifice du 14 juillet tiré depuis la Tour de Peyreleau, et l'embrasement du pont cassé du 15 août. Or, depuis une paire d'années, des changements sont intervenus dans sa composition, et dans l'organisation de ces deux manifestations. En juillet 2025, le CIC n'a pas souhaité prendre en charge l'organisation du feu d'artifice du 14 juillet à Peyreleau. Il a donc été organisé directement par la commune de Peyreleau, avec le soutien financier de la commune de Mostuéjols.

Considérant que le CIC n'a plus de vocation « intercommunale », la question est posée sur le financement de ses activités par la commune de Mostuéjols. Renseignements seront pris auprès de la commune de Peyreleau pour l'organisation du feu d'artifice du 14 juillet 2026, et auprès du CIC, avant de présenter au conseil la demande de subvention.

Monsieur Bedel lève la séance à 16h03

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.